

SARL DOS SANTOS PEREIRA
Lieu-dit Langlade
24 250 BOUZIC

Demande d'autorisation environnementale de renouvellement
D'exploitation d'une carrière de Pierres Plates et de Parement

A l'attention de :
Monsieur le Commissaire Enquêteur George ROUSSEAU

Réponses aux observations déposées en Mairie

Et

**Réponses aux questions complémentaires relatives aux nuisances
sonores et aux poussières**

Note réalisée en collaboration avec :



GEORAMA
Bureau d'Etudes
Géologie et environnement
35 avenue de Lons – 64140 BILLERE
Tél. 05.59.33.21.54
Mél. : pere.georama@sfr.fr

INGENIERIE CONSEIL :

- Dossier ICPE
carrières et
matériaux
- Conseils
- Etudes
- Contrôles
- Audit
Environnement



L'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale de Monsieur PEREIRA s'est achevée le 7.10.2020. Cette note répond aux observations déposées en Mairie et aux questions complémentaires de Monsieur le Commissaire Enquêteur Georges ROUSSEAU (mél du 8.10.2020).

Réponses aux observations déposées en mairie

- ✓ Observations de M. Liégeois : l'exploitant indique qu'il a bien pris note des observations des riverains et confirme n'avoir signé aucun accord avec la mairie de Bouzic, dont M. Liégeois était déjà conseiller municipal. Il s'en tiendra aux dispositions présentées dans le dossier et respectera la législation des I.C.P.E. à laquelle la carrière est soumise.
- ✓ Observations de la mairie de Florimont : l'exploitant indique qu'il respectera les interdictions routières lorsqu'elles existent. Par ailleurs, M. PEREIRA s'est entretenu avec M. le Maire de Florimont pour lui préciser qu'il règle déjà à l'état la taxe à l'essieu (1600€/an), dont l'objet est de participer à l'entretien des voiries.

Réponses aux questions complémentaires relatives aux nuisances sonores et aux poussières

- ✓ Les mesures de contrôle des niveaux sonores présentées dans l'étude d'impact (p.96, § 2), concernent bien les installations mobiles de concassage et criblage.
- ✓ Les mesures prises pour éviter et réduire les émissions de poussières, sont détaillées dans l'étude d'impact (page 127, § 2).

Fait à Salviac,
Le 13.10.2020
Monsieur Filipe PEREIRA

